

**COMPTE RENDU DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE  
L'ENVIRONNEMENT DE L'AÉROPORT DE NANTES ATLANTIQUE**

La commission consultative de l'environnement (C.C.E.) s'est réunie le 16 juin 2015, sous la présidence de M. de RIBOU, sous-préfet chargé de mission, représentant le préfet de la Loire-Atlantique.

**Étaient présents :**

- ☞ M AURAY, Mairie de la Chevrolière,
- ☞ M POLLONO, Vice président aéroclub Loire-Atlantique,
- ☞ M BLANCHARD, ACSAN,
- ☞ M JOUBIOUX, LPO 44,
- ☞ M ALLAIN, UDPN 44,
- ☞ M QUERAUD, Nantes Métropole,
- ☞ M ALLARD, Maire de Rezé,
- ☞ Mme ROSSA, Mairie de Rezé,
- ☞ M KAMLI, Mairie de Pont St Martin,
- ☞ M LEMASSON, Nantes Métropole,
- ☞ M GILLAIZEAU, Nantes Métropole,
- ☞ M BESSIN, DG SMA,
- ☞ M BUREAU, Conseil Régional,
- ☞ M GLADIN, SNA Ouest,
- ☞ M VEILLON, DSAC Ouest Environnement,
- ☞ M SIEBERT, DSAC Ouest, Délégué des Pays de la Loire,
- ☞ M MARIE, Directeur Aéroport Nantes Atlantique - AGO,
- ☞ M BENEZECH, DDTM,
- ☞ M CAUDRELIER, DREAL,
- ☞ M DALIN, HOP! REGIONAL,
- ☞ Mme JACOB- LE GOHÉBEL, responsable environnement – AGO,
- ☞ Mme PODEVIN, animatrice environnement – AGO,
- ☞ Mme COROUGE, Contrôleur aérien,
- ☞ M LAMOUREUX, DGAC,
- ☞ M HALLANT, Air France,
- ☞ Mme BRISARD, Préfecture 44,
- ☞ Mme KERJAN, Préfecture 44,

Le président s'assure que le quorum est atteint et ouvre la séance.

**1 - AIDE A L'INSONORISATION :**

Présentation du bilan de gestion du dispositif au 31 mai 2015.

A cette date, 820 logements ont bénéficié d'une aide à l'insonorisation ainsi que le collège de la Neustrie, 1 école primaire privée sur la commune de St Aignan de Grandlieu et 5 logements sociaux situés sur les communes de Bouguenais et St Aignan de Grandlieu.

Sont en cours de traitement : 80 dossiers concernant des logements de riverains particuliers (du dépôt de dossier à la réalisation des travaux), ainsi que plusieurs bâtiments scolaires, sanitaires et sociaux.

M LEMASSON informe la CCE qu'en ce qui concerne le groupe scolaire Jules d'Herbauges, la seconde phase des travaux prévus en 2015 démarrera en juillet prochain.

Le dossier est actuellement en cours de finalisation.

Il sera transmis très prochainement à l'aéroport pour recueil de l'avis des membres du comité permanent, en vue de l'autorisation des travaux d'insonorisation.

La dernière tranche des travaux d'insonorisation est prévue en 2017.

Au vu du nombre de dossiers déposés à ce jour, et en raison de la baisse de la TNSA, le solde de trésorerie important à ce jour, devrait sensiblement diminuer en fin d'année.

## **2 - MESURES DE BRUIT ET SUIVI DES TRAJECTOIRES.**

### Le système de mesure de bruit et de suivi des trajectoires (MAESTRO).

En 2014, la vérification périodique des stations de mesure de bruit et des stations météo associées a été réalisée. Le serveur recueillant les données a été renouvelé.

Le GSM (groupe de suivi MAESTRO) est constitué de représentants de la DSAC, du SNA Ouest, d'AGO et d'un pilote de compagnie aérienne. Il poursuit son rôle de sensibilisation auprès des compagnies aériennes afin de les alerter sur les particularités liées à la plate forme de Nantes Atlantique, notamment en les sensibilisant en amont de leur début d'exploitation.

Le document d'information aux équipages a été transmis en mars à l'ensemble des compagnies opérant sur la plate forme, préalablement au démarrage de la saison été 2015.

Les réclamations sont au nombre de 69 pour l'année 2014, avec une tendance identique jusqu'ici pour l'année en cours. Ces réclamations concernent essentiellement les trajectoires (42%) et le bruit (32%).

### Présentation du bilan 2014 concernant les mesures de bruit et tendance pour les 5 premiers mois 2015.

L'analyse des mesures de bruit au niveau des 3 stations fixes de mesure de bruit ne met pas en évidence d'évolution majeure du bruit aéronautique.

Suite à la remarque de M LEMASSON, la distance entre la station fixe située à la mairie de St Aignan de Grandlieu et le seuil de piste 21 sera ajoutée sur les cartes présentées.

### Utilisation de la station mobile de mesure de bruit.

Une campagne de mesures a été réalisée entre le 13 mars et le 11 mai dernier sur la commune de Paulx. L'objectif est d'évaluer l'impact de la modification de procédure d'interception de l'axe de piste qui a été mise en place le 2 avril 2015.

Le bilan de cette étude est en cours de réalisation et sera présenté lors de la prochaine CCE.

Conformément aux engagements pris lors de la dernière CCE, une campagne de mesures de bruit est en cours de réalisation sur la commune de Bouguenais (voir présentation pour la localisation des 2 emplacements).

- Les prochaines études à venir se feront sur les communes de Rezé, la Chevrolière et St Aignan de Grandlieu (entre St Aignan et Bouaye) ; les personnes en charge de ces projets étant connues, les périodes et localisations seront identifiées conjointement entre les communes concernées et AGO.

### 3 – LES VOLS DE NUIT

#### Présentation du bilan 2014

Une présentation des vols de nuit est effectuée lors de chaque réunion de la CCE ; ces vols concernent toutes les arrivées et tous les départs effectués entre 23 h et 6 h.

La comparaison porte sur les années 2013 et 2014 avec, en complément, une tendance pour les 5 premiers mois 2015.

Suite à plusieurs années de baisse, on note en 2014, une augmentation de 17.8 % des vols de nuit, La tendance se confirme avec une augmentation de 11.4% depuis le début de l'année 2015.

M LEMASSON souhaite que la répartition des vols par jour sur une semaine, par sens de piste utilisé et selon les saisons soit identifiée ; il demande en outre qu'une attention privilégiée soit portée sur les premiers et derniers créneaux horaires nocturnes, afin de respecter le sommeil des riverains.

Mme JACOB LE GOHEBEL précise qu'effectivement, on observe plus de vols de nuit sur les weekends d'été et que ces informations seront communiquées lors des prochaines présentations. Elle rappelle que le code de bonne conduite avait engagé une sensibilisation des pilotes et des contrôleurs à l'utilisation du QFU (sens de piste) le moins impactant en terme de nombre de riverains; le choix a été fait en fonction de la densité de population survolée et donc préserve les communes de Nantes et Rezé mais impacte plus fortement la commune de St Aignan de Grandlieu.

A l'interrogation de M LEMASSON sur la prise en compte du Lden (Indice de bruit- cf présentation) dans l'élaboration des PEB PGS et la pondération donnée aux vols de nuit, M VEILLON précise que lors de l'élaboration des PEB et PGS, un coefficient a été ajouté sur les mouvements de nuit pour le calcul des courbes, et donc que l'impact du bruit de nuit sur St Aignan a bien été pris en compte.

Mme JACOB LEGOHEBEL informe la CCE qu'une étude épidémiologique sur des panels de riverains des aéroports de Paris, Lyon et Toulouse est actuellement en cours : étude DEBATS. Les résultats de cette étude concernant les impacts du bruit sur la santé des riverains seront connus dans quelques années.

M GILLAIZEAU demande s'il est possible de connaître les vols décalés vers les plages horaires de nuit en raison de la saturation de l'aéroport.

M MARIE confirme que sur les 5 dernières années, le nombre global de mouvements a augmenté de 22.4% alors que les vols de nuit n'ont progressé que de 5%. Aujourd'hui, le recalage des vols en raison du manque de disponibilité des infrastructures (banques d'enregistrement, salle d'embarquement...) a un impact direct sur les plages horaires de nuit.

#### Proposition de réalisation d'une étude d'approche équilibrée.

L'arrêté de restriction d'exploitation en vigueur a été pris en 2006 et est venu interdire entre 23h et 6h, l'atterrissage ou le décollage des avions les plus bruyants du chapitre 3 (ceux dont la marge cumulée est inférieure à 5 EpndB selon la classification de l'OACI), et de 22h30 à 6h, les avions bruyants du chapitre 3 (marge inférieure à 8 EpndB).

Sur la plate forme Nantes Atlantique, le nombre de vols de nuit continue à croître.

En parallèle, une des recommandations de l'ACNUSA porte sur le renforcement des arrêtés de restriction, notamment avec l'imposition de chapitres acoustiques plus contraignants (13 EpndB).

La réglementation européenne n°598 /2014 du 16 avril 2014 relative à l'établissement de règles et de procédures concernant l'introduction de restrictions d'exploitation liées au bruit dans les aéroports de l'Union européenne impose la réalisation d'une étude d'approche équilibrée.

Une étude approche équilibrée consiste en une étude d'impact environnementale économique et sociale en vue d'évaluer les conséquences d'éventuelles nouvelles restrictions afin de diminuer les nuisances sonores des vols de nuit.

L'approche équilibrée consiste à déterminer les problèmes de bruit aux aéroports, puis à analyser les diverses mesures de réduction disponibles, en étudiant quatre principaux éléments :

- la réduction du bruit à la source (aéronefs plus silencieux),
- la planification et la gestion de l'utilisation des terrains,
- les procédures opérationnelles d'atténuation du bruit
- et les restrictions d'exploitation.

Le choix a été pris de faire appel à un prestataire extérieur qui apportera un regard d'expert objectif. Le travail portera sur la construction et l'étude des différents scénarii tout en impliquant et associant des partenaires de la plate forme (compagnies aériennes, assistants, commerce, fret..... ) et toutes les parties prenantes concernées (Associations de riverains...).

Cette étude très onéreuse en raison du temps à passer et du savoir faire nécessaire sera prise en charge par Aéroports du Grand Ouest qui propose de la démarrer dès juillet prochain. Les résultats attendus pour le début de l'année 2016 seront ensuite présentés à la CCE.

#### **4 - Les actions développement durable AGO**

##### **L'exposition développement durable**

En 2010, Aéroports du Grand Ouest a engagé une démarche développement durable et proposé de travailler sur un plan d'actions élargi aux sujets sociaux et sociétaux en plus des sujets environnementaux.

Un travail a été réalisé sur la conception d'une exposition développement durable, prévue dans le hall 4 de l'aéroport, pour présenter les engagements et les pratiques d'AGO pour le développement humain, le service au Territoire et la préservation de l'environnement.

L'objectif est de partager les engagements qui se traduisent aujourd'hui à l'aéroport Nantes Atlantique et demain, sur le futur aéroport du Grand Ouest. Des messages sont incarnés par des salariés d'AGO et d'autres partenaires de la plate-forme, ainsi que des témoignages de parties prenantes externes.

Cette exposition va voir le jour dans les prochaines semaines.

##### **La charte de développement durable**

En 2012, une charte de développement durable comprenant 36 engagements avait été co-construite avec le comité permanent de la CCE. Le détail de la charte ainsi que les bilans sont disponibles sur le site internet de l'aéroport, rubrique développement durable.

AGO propose maintenant de travailler sur la construction d'une nouvelle charte pour les 3 années à venir.

Dans le même esprit que l'exposition développement durable, cette charte constituera un véritable outil de développement durable interne, construit avec la participation des salariés AGO, des autres partenaires présents sur le site et la CCE.

Des réunions de travail seront proposées à l'automne pour une validation de la charte en fin d'année 2015.

Dans le cadre du développement durable toujours, M GILLAIZEAU demande que les réunions de la CCE aient lieu si possible à l'aéroport.

La rencontre annuelle entre l'ACNUSA et la CCE est prévue le 10 novembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, M. de RIBOU lève la séance.

Le Président,

Stéphan de RIBOU

